

Le PRÉSIDENT: Il n'est pas nécessaire de discuter cette question immédiatement.

Le TÉMOIN: Non, nous pourrions l'aborder plus tard.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je tiens à vous signaler une lettre de M. A. Menary à l'adresse de M. Castonguay, en date du 22 juillet 1943. Elle vient de Grand Valley, Ontario et elle se lit comme il suit:

Je viens de lire dans le journal les difficultés que vous avez éprouvées au sujet des listes électorales à Québec et Toronto. Le seul remède à cet état de choses serait de faire faire le travail par les greffiers des villes et municipalités tant pour les élections fédérales que pour les élections provinciales et de les rémunérer en conséquence.

Je demanderais à M. Castonguay de nous faire part de ses vues à ce sujet.

Le TÉMOIN: Ce suggestion se rapporte plus à une liste permanente qu'à une liste préparée à la veille d'une élection. Naturellement, ces greffiers pourraient fort bien préparer une telle liste, mais pour des milliers d'arrondissements de votation il n'y a pas des greffiers municipaux. À mon sens, notre système d'énumération donne plus satisfaction que tout autre système qu'on a pu proposer.

Le PRÉSIDENT: L'article 17 est-il adopté?

Adopté.

L'hon. M. STIRLING: N'allons-nous pas étudier les règles?

Le PRÉSIDENT: Nous en commencerons l'étude à la prochaine séance.

M. MUTCH: La modification veut-elle dire que lors de la nomination des énumérateurs, si trois candidats sont sur les rangs, l'officier rapporteur doit avoir une nomination de chacun des candidats?

Le TÉMOIN: Non. La modification proposée vise les districts électoraux nouvellement établis. Il y en a quatre dans l'île de Montréal. Il n'y avait pas de candidats à ces endroits lors des dernières élections. Je veux dire qu'il y avait des candidats, mais que quelques-uns d'entre eux peuvent ne pas s'intéresser aux nouveaux districts électoraux.

M. MUTCH: Je crois comprendre que trois partis politiques sont intéressés?

Le TÉMOIN: Non, deux. La modification m'autorise à désigner les candidats et à nommer les énumérateurs.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le mardi 29 avril 1947, à 4 heures de l'après-midi.